

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU MARDI 10 FEVRIER 2026

PV N° 6

Présents : Mme LABETOULLE, MM. ECOBICHON (Président), BERNARD, PARIS, PLANCHAT, ROBERT.

Excusés : Mme AUGER, MM. APOLLARO, PERRIERE, RANCIER.

Assiste : M. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement).

*** ADOPTION D'UN PROCES VERBAL**

Le procès-verbal n° 5 de la réunion du 25/11/25 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

POINT SUR LES CHAMPIONNATS

*** ENREGISTREMENT DES FORFAITS :**

DEPARTEMENTAL 2 - POULE A :

- Match St VAURY (1) / FURSAC (1) du 28/09/25.

1^{er} forfait de Fursac (1) : amende 80 euros.

DEPARTEMENTAL 3 - POULE C :

- Match CHENERAILLES (2) / CHARRON (1) du 30/11/25.

1^{er} forfait de Chénérailles (2) : amende 60 euros.

- Match CHARRON (1) / PEYRAT LA NONIERE (2) du 07/12/25.

1^{er} forfait de Peyrat la Nonière (2) : amende 60 euros.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE C :

- Match MERINCHAL (3) / FLAYAT SUD CREUSE (2) du 30/11/25.

1^{er} forfait de Mérinchal (3) : amende 60 euros.

- Match AUZANCES (3) / MERINCHAL (3) du 08/02/26.

2^{ème} forfait de Mérinchal (3) : amende 60 euros.

FEMININES A 8 - DIVISION 3 :

- Match AUZANCES (2) / ROYERE DE VASSIVIERE (1) du 29/11/25.

1^{er} forfait de Royère de Vassivière (1) : amende 60 euros.

CHAMPIONNAT U18 :

- Match BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT-ESM LA SOUTERRAINE (2) / St FIEL (2) du 06/12/25.

1^{er} forfait de St Fiel (2) : amende 30 euros.

CHAMPIONNAT U15 :

- Match Ste FEYRE (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) du 08/11/25.

1^{er} forfait de Ste Feyre (1) : amende 30 euros.

- Match ESM LA SOUTERRAINE-BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT (1) / Ste FEYRE (1) du 15/11/25.

2^{ème} forfait de Ste Feyre (1) : amende 30 euros.

U13 - PREMIERE SERIE :

- Match BENEVENT-MARSAC (1) / POLE SUD CREUSE (1) du 20/12/25.

1^{er} forfait de Pôle Sud Creuse (1) : amende 20 euros.

- Match St SULPICE LE GUERETOIS (1) / FELLETIN (1) du 06/12/25.

1^{er} forfait de Felletin (1) : amende 20 euros.

U13 - TROISIEME SERIE :

- Match NORD EST CREUSE (1) / St MEDARD LA ROCHETTE (1) du 06/12/25.

2^{ème} forfait de St Médard la Rochette (1) : amende 20 euros.

* MISE A JOUR DES CALENDRIERS :

DEPARTEMENTAL 1 :

- Match BENEVENT-MARSAC (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) du 23/11/25.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 8 MARS 2026 à 15 heures.

- Match AUZANCES (1) / St AGNANT DE VERSILLAT (1) du 22/02/26.

Rappel : la rencontre est fixée au SAMEDI 7 MARS 2026 à 19 heures.

DEPARTEMENTAL 2 - POULE A :

- Match FURSAC (1) / BOURGANEUF (2) du 23/11/25.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 8 MARS 2026 à 15 heures.

- Match ESM LA SOUTERRAINE (1) / St MAURICE ES (1) du 22/11/25.

Rappel : la rencontre est fixée, après accord des deux clubs, au VENDREDI 27 FEVRIER 2026 à 19 heures.

- Match St SULPICE LE GUERETOIS (2) / BENEVENT-MARSAC (2) du 23/11/25.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 8 MARS 2026 à 15 heures.

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B :

- Match BOUSSAC (2) / GOUZON AVENIR (2) du 23/11/25.

La rencontre est fixée au SAMEDI 7 MARS 2026 à 19 heures.

- Match AHUN (1) / FELLETIN (1) du 23/11/25.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 8 MARS 2026 à 15 heures.

DEPARTEMENTAL 3 - POULE A :

- Match St SULPICE LE GUERETOIS (3) / BOURGANEUF (3) du 30/11/25.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 1^{er} MARS 2026 à 13 heures 15.

DEPARTEMENTAL 3 - POULE C :

- Match PEYRAT LA NONIERE (2) / AUBUSSON EF (3) du 15/02/26.

Rappel : la rencontre est fixée, après accord des deux clubs, au SAMEDI 28 FEVRIER 2026 à 19 heures.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE B :

- Match CLUGNAT (2) / CHAMBON (3) du 02/11/25.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 1^{er} MARS 2026 à 15 heures.

- Match CHAMBON (3) / LUSSAT (2) du 15/02/26.

La rencontre est fixée, après accord des deux clubs, au SAMEDI 7 MARS 2026 à 19 heures.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE C :

- Match MAUTES (1) / MERINCHAL (3) du 26/10/25.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 1^{er} MARS 2026 à 15 heures.

- Match AUBUSSON EF (4) / CHAMPAGNAT (2) du 15/02/26.

Rappel : la rencontre est fixée, après accord des deux clubs, au DIMANCHE 1^{er} MARS 2026 à 15 heures.

- Match FLAYAT SUD CREUSE (2) / RETERRE-FONTANIERES (1) du 22/02/26.

Rappel : la rencontre est fixée, après accord des deux clubs, au DIMANCHE 1^{er} MARS 2026 à 15 heures.

FEMININES - DIVISION 1 :

Rappel : en raison de l'organisation de la Finale de la Coupe de la Creuse Futsal Féminine prévue le samedi 28 février 2026, la journée 8 de Division 1 est reportée au SAMEDI 14 MARS 2026, à savoir :

- CHENERAILLES (1) / ES GUERETOISE (2)
- MERINCHAL (1) / LUSSAT-CHAMBON (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1) / FOOT GENERATION 2000 (1)
- GRAND-BOURG (1) / St VAURY (1)

FEMININES - DIVISION 2 :

- Match AUZANCES (1) / EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1) du 28/02/26.

Rappel : en raison de l'organisation de la Finale de la Coupe de la Creuse Féminine Futsal, la Commission fixe la rencontre au SAMEDI 14 MARS 2026.

FEMININES - DIVISION 3 :

- Match AUBUSSON EF (1) / AUZANCES (2) du 14/02/26.

Rappel : la rencontre est fixée, après accord des deux clubs, au SAMEDI 14 MARS 2026.

- Match ROYERE DE VASSIVIERE (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) du 06/12/25.

La rencontre est fixée au SAMEDI 14 MARS 2026.

CHAMPIONNAT U18 :

- Match St FIEL (2) / Ste FEYRE (1) du 29/11/25.

La Commission fixe la rencontre au SAMEDI 14 MARS 2026.

- Match ESPOIRS DES COMBRAILLLES-NORD EST CREUSE (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) du 06/12/25.

Rappel : la rencontre est fixée, après accord des deux clubs, au SAMEDI 14 MARS 2026.

CHAMPIONNAT U15 :

- Match St FIEL (1) / FOOT GENERATION 2000 (1) du 22/11/25.

La Commission fixe la rencontre au SAMEDI 11 AVRIL 2026.

COUPES

* ENREGISTREMENT DES FORFAITS :

COUPE JEAN BUSSIERE :

- Match PEYRAT LA NONIERE (2) / FELLETIN (2) du 07/02/26.

Forfait de Peyrat la Nonière (2) : amende 80 euros.

COUPE GILBERT ANDRIVET :

- Match CLUGNAT (1) / SOUMANS (1) du 08/02/26.

Forfait de Soumans (1) : amende 80 euros.

- Match St MEDARD LA ROCHETTE (1) / LA FORET DU TEMPLE (1) du 08/02/26.

Forfait de La Forêt du Temple (1) : amende 80 euros.

COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 8 :

- Match ROYERE DE VASSIVIERE (1) / LA FORET DU TEMPLE (1) du 20/12/25.

Forfait de Royère de Vassivière (1) : amende 50 euros.

* MISE A JOUR DES CALENDRIERS :

COUPE JEAN BUSSIERE - Deuxième tour :

- Match St SEBASTIEN-AZERABLES (D4) / ESM LA SOUTERRAINE (D3) du 08/02/26.

La rencontre est fixée au DIMANCHE 1^{er} MARS 2026 à 15 heures.

COUPE GILBERT ANDRIVET - Premier tour :

- Match AHUN (D2) / ESM LA SOUTERRAINE (D2) du 08/02/26.

La rencontre est fixée à une date ultérieure.

- Match CHAMPAGNAT (D3) / FURSAC (D2) du 08/02/26.

La rencontre est fixée à une date ultérieure.

COUPE DE LA CREUSE U15 - ¼ de Finale :

- Match POLE SUD CREUSE / ES GUERETOISE.

La Commission est en attente d'une date convenant aux deux clubs.

*** POINT SUR LES COUPES :**

Les calendriers prévisionnels des Coupes, compte-tenu des reports de matchs actuels et à venir, seront réétudiés lors d'une prochaine réunion.

COUPE DE LA CREUSE - 8^{èmes} de Finale :

Auzances, Evaux-Budelière et Peyrat la Nonière (D1), ES Guérétoise et Gouzou Avenir (R2) sont toujours qualifiés en Coupe de Nouvelle Aquitaine.

Qualifiés : BENEVENT-MARSAC (D1) ; BOURGANEUF (R3) ; BOUSSAC (R3) ; CHAMBON (D1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (D1) ; St FIEL (D1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (D1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (D1) ; St VAURY (D2) ; Ste FEYRE (R3).

Rentrants : AUBUSSON EF (R2) ; AUZANCES (D1) ; EVAUX-BUDELIERE (D1) ; GOUZON AVENIR (R2) ; ES GUERETOISE (R2) ; PEYRAT LA NONIERE (D1).

COUPE JEAN BUSSIERE - 8^{èmes} de Finale :

Qualifiés : BENEVENT-MARSAC (D2) ; BOURGANEUF (D2) ; CHAMBON (D3) ; CHAMPAGNAT (D4) ; EVAUX-BUDELIERE (D3) ; FELLETIN (D3) ; GOUZON AVENIR (D2) ; St FIEL (D3) ; St MAURICE ES (D4) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (D4) ou ESM LA SOUTERRAINE (D3) ; St SULPICE LE GUERETOIS (D2).

Entrants : AUBUSSON EF (D1) ; AUZANCES (D2) ; ES GUERETOISE (D1) ; MERINCHAL (D2) ; Ste FEYRE (D2)

COUPE ANDRE LATERAS - ¼ de Finale :

Qualifiés : AUZANCES (D4) ; BOURGANEUF (D3) ; GOUZON AVENIR (D4) ; St SULPICE LE GUERETOIS (D3) ; Ste FEYRE (D3).

Entrants : BENEVENT-MARSAC (D3) ; BOUSSAC (D3) ; ES GUERETOISE (D2)

COUPE GILBERT ANDRIVET - 8^{èmes} de Finale :

Qualifiés : AHUN (D2) ou ESM LA SOUTERRAINE (D2) ; CHAMPAGNAT (D3) ou FURSAC (D2) ; CHARRON (D3) ; CHENERAILLES (D2) ; CLUGNAT (D3) ; CREUSE AVENIR 2005 (D3) ; FELLETIN (D2) ; GRAND-BOURG (D3) ; GUERET FC (D3) ; MAINSAT-SANNAT (D2) ; MERINCHAL (D1) ; SARDENT (D2) ; St DIZIER-LEYRENNE (D2) ; St MAURICE ES (D2) ; St MEDARD LA ROCHETTE (D4) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (D3).

COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 8 - 8^{èmes} de Finale :

Rappel : les rencontres auront lieu le **SAMEDI 21 FEVRIER 2026 à 15 heures 30** sur le terrain du club premier nommé :

- BOURGANEUF (D2) / FOOT GENERATION 2000 (D1)
- St SULPICE LE GUERETOIS (D3) / St AGNANT DE VERSILLAT (D1)
- ES GUERETOISE 2 (D1) / MERINCHAL (D1)
- AUBUSSON EF (D3) / BOUSSAC (D2)
- BORD St GEORGES (D3) / LUSSAT-CHAMBON (D1)
- EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (D2) / GRAND-BOURG (D1) **à Evaux les Bains**
- LA FORET DU TEMPLE (D2) / CHENERAILLES (D1)
- AUZANCES (D2) / St VAURY (D1) **à Dontreix**

COUPE DE LA CREUSE U18 - ½ Finales :

Qualifiés : BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT-ESM LA SOUTERRAINE (1) ; ES GUERETOISE ; POLE SUD CREUSE ; Ste FEYRE.

COUPE DE LA CREUSE U15 - ½ Finales :

Qualifiés : NORD EST CREUSE-ESPOIRS DES COMBRILLES ; POLE SUD CREUSE ou ES GUERETOISE ; ESM LA SOUTERRAINE-BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT ; St SULPICE LE GUERETOIS (1).

CHALLENGE U18 - ½ Finales :

Qualifié : St SULPICE LE GUERETOIS

Entrants : BENEVENT-MARSAC-ESM LA SOUTERRAINE-DUN-NAILLAT (2) ; St FIEL (1) ; St FIEL (2).

CHALLENGE U15 - ¼ de Finale :

Entrants : AUZANCES ; BOURGANEUF ; FOOT GENERATION 2000 ; ES GUERETOISE (2) ; POLE SUD CREUSE ou exempt ; ESM LA SOUTERRAINE-BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT (2) ; St FIEL ; Ste FEYRE.

DIVERS

- **Projet d'un Challenge Féminin à 11 ouvert uniquement aux équipes évoluant en Championnat Départemental et Interdistricts.**

La Commission interrogera les clubs afin de connaître le nombre d'équipes intéressées.

Le Président : Thierry ECOBICHON.